

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

NOVEMBRE 2017

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **six mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Professions de Foi et Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.11 au 30.11.2017) :

- samedi 04.11.2017 : 18 h 00 Messe
intention : WALTER Louise (100^e anniversaire) et sa famille
- samedi 18.11.2016 : 18 h 00 Messe
intention : GUR Joseph, Joséphine et Alfred

❑ Durant le mois de novembre 2017 sont invités à servir à l'Autel :

Le 04.11	Marie et Lucie MUNCK
à 18 H 00	Marie GRAFF Xavier BURG David HAENNIG Timothée DIEBOLT
Le 18.11	Océane et Joseph BURG
à 18 H 00	Claire et Marie UNTERSEH Elise MEYER

Les servants d'autel remercient de tout cœur les paroissiens de HIRTZBACH pour le bon accueil qu'ils leur ont réservé lors de leur quête annuelle le 21 octobre dernier.

Les fonds recueillis leur permettront de financer des activités de détente, ainsi que du matériel utile à leur service.

2. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs locaux (association Saint Hubert de Hirtzbach) ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur leur territoire de chasse le **dimanche 12 novembre** (ouverture des battues) et le **samedi 25 novembre 2017**.

3. Après-midi récréatives – 3^{ème} âge

La reprise des animations en faveur des personnes âgées a enregistré une participation moyenne, encourageant Mme HARTMANN à poursuivre en invitant les aînés à prendre part aux après-midi récréatives prévues les **lundi 13 et 27 novembre 2017 à partir de 14 H 00** au Club House.

Alors n'hésitez pas, bougez-vous, venez nous rejoindre, vous divertir et vous changer les idées, l'espace d'un après-midi !

4. L'Association de Pêche de HIRTZBACH proposera un service de friture de carpes + salade à emporter, le **mercredi 1^{er} novembre 2017** au Foyer Saint Maurice : le midi de 11 h 30 à 13 h 00.

Tarif : 13 € la portion avec arêtes – 15 € la portion sans arêtes.

Prévoir 3 récipients différents.

Réservation obligatoire avant le lundi 30 octobre 2017 au 03.68.06.45.89.

L'Association de Pêche de HIRTZBACH vous convie également à son traditionnel repas dansant, le **dimanche 03 décembre 2017 à midi au Foyer Saint-Maurice**. L'animation sera assurée par Dédé le Sundgauvien.

Menu : carpes frites (avec ou sans arêtes), salade, dessert, café ou fleischnackas, salade, dessert, café.

Tarifs : adultes : 16 € (supplément de 2 € pour les carpes sans arêtes) - enfants jusqu'à 12 ans : 8 €.

Les réservations (obligatoires) sont reçues au 03.68.06.45.89 jusqu'au 1^{er} décembre 2017 au plus tard.

5. Report de la collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères prévue le mercredi 1^{er} novembre 2017 (jour férié) **est reportée au samedi 04 novembre 2017**.

Prière de sortir les récipients la veille.

6. Communiqué de la Bougeotte

Les bénévoles ont la BOUGEOTTE et s'activent en secret pour confectionner les décorations de Noël. Mais ils sont en manque de branches de sapin et de nounours... !

Si vous pouvez combler ce manque, ils vous en seront très reconnaissants. **Ces objets sont à déposer pour le 05 novembre prochain, au plus tard**, chez Jean-Luc MUNCK en téléphonant préalablement au 06.71.70.05.79 ou chez Martine HELL au 07.84.44.05.71.

D'avance un grand merci à tous les généreux donateurs qui contribueront à l'embellissement du village.

7. Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie de Commémoration du 99^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le **dimanche 12 novembre 2017** à 10 H 30 au Monument aux Morts.

Toute la population est cordialement invitée à cette cérémonie qui sera rehaussée, comme de coutume, par la Société de Musique Sundgovia, les Sapeurs-Pompiers, ainsi que par l'UNC de HIRSINGUE, accompagnée de porte-drapeaux.

8. Balayage de voirie

Le dernier balayage de l'année par engin spécialisé interviendra le **mardi 14 novembre 2017**, sauf modification de dernière minute.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules et ne perdons pas l'habitude d'entretenir les abords des propriétés et les endroits non accessibles à l'engin, sans oublier les caniveaux.

9. Communiqué de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale locale des Sapeurs-Pompiers procédera à la traditionnelle vente de calendriers (2018), **lors du week-end du 18 et 19 novembre 2017**.

Merci de réserver un bon accueil à ses membres.

10. KT Fête

Claire MUNCK et Martine SCHWEIZER convient tous les enfants de la Communauté de Paroisse Cœur du Sundgau, fréquentant le CM1-CM2 à les rejoindre au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH, le **samedi 18 novembre 2017 de 9 H 30 à 14 H 00**, pour passer ensemble un moment de détente et de partage.

N'oubliez pas votre trousse avec crayons de couleur, ciseaux et colle et emportez un sandwich et une boisson.

Contacts : Claire : 03.89.40.15.94

Martine : 03.89.08.81.89 ou

schweizermartine@gmail.com

11. Forum de l'évolution professionnelle

Un forum sur l'évolution des métiers aura lieu au Parc Expo de MULHOUSE **du 16 au 18 novembre 2017 inclus**.

Conférences, témoignages de salariés, rencontres avec les partenaires de proximité ponctueront ce forum dont le programme détaillé est disponible sur le site : www.monmetierdedemain.com/m added 2017.html

12. Communiqué du Relais Assistantes Maternelles « La Charabiole »

Le samedi 18 novembre 2017 de 10 h 00 à 17 h 00 aura lieu une journée dédiée aux familles et à la parentalité, initiée par le Réseau Parents 68.

Gratuits, des ateliers multiples pour les enfants de tout âge seront animés sur les sites de la MJC et de la médiathèque d'ALTKIRCH.

Petite restauration sur place.

Contact et renseignements : 03.89.40.69.47

Courriel : apea.ram@gmail.com

13. Communiqué d'Atout Age Alsace

Un atelier sur le thème « Bien vieillir : où en suis-je ? » aura lieu du 07 au 21 novembre 2017 dans la salle du Conseil de la Mairie de HIRSINGUE, de 14 h 00 à 16 h 00.

Informations, réflexions et échanges (gratuits) pour découvrir les clés du Bien vieillir.

Contact et renseignements : 03.89.20.79.43

Courriel : atoutagealsace@gmail.com

14. Collecte de denrées alimentaires non périssables

La banque alimentaire du Haut-Rhin reconduira sa traditionnelle collecte de denrées alimentaires non périssables destinées aux personnes nécessiteuses du département, de plus en plus nombreuses, les **24 et 25 novembre 2017**.

UNE PETITE PART DE VOS COURSES PEUT SAUVER UNE FAMILLE ».

A titre d'information, les produits dont la banque alimentaire a le plus besoin cette année sont l'huile, le sucre, le café, les conserves de légumes, de poisson et de fruits, les petits déjeuners, les produits d'hygiène.

Comme chaque année, des bénévoles engagés dans cette action humanitaire procéderont au ramassage des denrées alimentaires au porte-à-porte à travers le village, le samedi 25 novembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les familles qui le souhaitent sont invitées à mettre les denrées dans des sacs ou cartons destinés à faciliter leur enlèvement (à présenter devant la porte d'entrée ou à remettre directement à l'équipe de ramassage, lors de son passage).

Les denrées peuvent aussi être déposées à la mairie aux heures d'ouverture. D'avance merci à tous les généreux donateurs !

15. Communiqué de l'Association du Carnaval des Enfants

Comme elle l'a annoncé dans le bulletin d'octobre, l'Association du Carnaval des Enfants de HIRTZBACH vous attend nombreux **le samedi 25 novembre 2017 à partir de 16 h 00 dans la cour de l'école élémentaire** (place de l'Eglise), pour le lancement de sa première fête de l'Avent !

Au programme : marché de Noël, avec la participation d'artisans de la région, décoration du sapin par les enfants, chants de Noël.

Un service de restauration sera proposé sur place, avec tarte flambée, assiette viennoise, crêpes, gâteaux, sans oublier l'incontournable vin chaud... Et nouveau cette année : poêlée « choucroute knepfla » ! (le tout sans réservation préalable).

N.B. : l'association recherche des personnes (parents, grands-parents,...) qui accepteraient de venir chanter des chants de Noël avec la Chorale. Merci de contacter Ludovic RENOIR (ludovic.mireille@orange.fr)

16. Communiqué du FC HIRTZBACH

Le FC HIRTZBACH organise un dîner dansant animé par Rino LOMBARDI pour le réveillon de la Saint Sylvestre, **dimanche 31 décembre 2017 au Foyer Saint Maurice, à partir de 19 h 30.**

Menu :

L'apéritif de bienvenue accompagné de ses mises en bouche

Terrine de foie gras, gelée de passion et biscuit moelleux aux sarrasins

Granité

Tournedos de canard aux girolles accompagné de son palet de pommes de terre aux truffes et de son embeurré de choux vert

Trilogie de fromages d'Alsace

Croquant au chocolat

Café

Soupe à l'oignon

Prix : 90 € par adulte ; 45 € par enfant jusqu'à 14 ans.

Attention : places limitées.

Les réservations sont ouvertes **jusqu'au samedi 09 décembre 2017, dernier délai** au 06.70.28.40.70 ou mail : specklin.michel@wanadoo.fr

17. Déchetterie intercommunale – horaires d'hiver - RAPPEL

A compter du 1^{er} octobre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018 inclus, les horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h à 16 h ;
- mercredi et samedi : 9 h à 16 h.

18. Avis aux nouveaux arrivants et jeunes atteignant l'âge électoral

- les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée, au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2017), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et ses animations et leur remettra une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets.
- Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore **jusqu'au 31.12.2017**, dernier délai pour pouvoir prendre part aux éventuels scrutins prévus en 2018.
- Pour s'inscrire sur la liste électorale, on peut désormais télécharger un formulaire sur le site du Ministère de l'Intérieur ou de l'INSEE (clé de recherche : formulaire liste électorale). Une fois complété, ce formulaire est à déposer en mairie accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il peut aussi être envoyé par courriel, avec les pièces justificatives scannées à : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr
- Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1999 et le 28.02.2000 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, **ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.**

19. Nouveau à HIRTZBACH : ouverture du sentier Saint Léger

Depuis le mois de septembre, un nouveau sentier pédestre alliant découverte de la nature, de la culture et de l'histoire locaux a été ouvert sur le ban communal de HIRTZBACH. Il a pour nom « Sentier Saint Léger » et propose un circuit balisé de 9,5 km, avec une déclivité moyenne de 150 m (balisage matérialisé par un cercle orange).

Point de départ : au pont de pierre situé en face du « Café à la Couronne », prendre la direction de la rue des Champs. Un premier

panneau pupitre est installé près du calvaire. Puis prendre à droite et suivre le balisage pour partir à la découverte des 3 autres panneaux, présentant tour à tour :

- les atouts naturels du village permettant de préserver la faune et la flore, et l'intérêt de préserver ce cadre de vie exceptionnel ;
- l'aménagement remarquable réalisé sous les lignes à très haute tension, favorisant la biodiversité (plantation de haies, arbres fruitiers, création de mares,...) ;
- la chapelle Saint Léger, lieu emblématique et point d'orgue de la balade, où le promeneur pourra prendre connaissance de l'histoire particulière et parfois tourmentée de notre belle région.

Denis ALBISSER, à l'origine de ce projet co-financé pour moitié par la Commune et le Conseil Départemental, remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont inspiré pour la réalisation des textes illustrant les panneaux jalonnant le sentier Saint Léger.

Un dépliant détaillé présentant ce sentier est à la disposition du public à la mairie.

20. Cartes d'identité et passeports (rappel)

Depuis le mois de mars 2017, les cartes d'identité et passeports sont uniquement délivrés dans les mairies équipées de bornes biométriques (ALTKIRCH, FERRETTE et DANNEMARIE pour les plus proches).

Il est vivement recommandé de faire une pré-demande en ligne afin de gagner un temps précieux pour l'instruction du dossier.

- Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> puis saisir l'état civil et l'adresse du demandeur ;
- imprimer le numéro de pré-demande qui est attribué au demandeur ;
- choisir la mairie de dépôt du dossier (généralement ALTKIRCH) ;
- rassembler les pièces justificatives (voir ci-dessous) ;
- prendre rendez-vous au 03.89.08.32.11 (Mairie d'ALTKIRCH) ;
- se présenter au guichet de la mairie avant le numéro de la pré-demande pour y déposer le dossier 'et procéder à la prise des empreintes digitales ;
- enfin retirer la carte d'identité auprès de ladite mairie.

N.B. : les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent retirer un formulaire papier auprès de n'importe quelle mairie.

Pièces justificatives à joindre au dossier à déposer :

- copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, à demander au lieu de naissance. Dans certains cas, la copie de l'acte

de mariage sera également demandée (ex. : ajout du nom d'épouse suite à mariage) ;

- copie de l'ancienne carte d'identité (si elle existe). Et pour un mineur, joindre en plus la copie de la carte d'identité d'un des parents ;
- un justificatif de domicile : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, datant de moins d'un an ou avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers ;
- en cas d'hébergement par un tiers, joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois ;
- une seule photographie récente (moins de 6 mois) au format 35 x 45 mm, à faire de préférence chez un photographe (plus sûr) ;
- le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. La prise d'empreinte d'un mineur est obligatoire à partir de 12 ans ;
- pour le cas d'un renouvellement d'une carte d'identité de plus de 10 ans, l'usager doit être en mesure de justifier d'un déplacement dans un pays étranger acceptant la carte d'identité comme document de voyage, en produisant : un titre de transport (billet d'avion), ou une réservation (agence de voyage,...) ou une attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger, ou plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes ;
- la carte d'identité est gratuite, mais il en coûtera 25 € (en timbre fiscal) en cas de perte ou de vol de la carte.

Passeport

Le passeport biométrique s'obtient également auprès d'une mairie équipée de bornes biométriques (ALTKIRCH entre autre).

Les formulaires papier sont à retirer auprès de n'importe quelle mairie.

21. Le PACS est désormais de la compétence des maires à compter du 1^{er} novembre 2017

Ce sera officiel le 1^{er} novembre 2017, il reviendra désormais aux maires et personnes déléguées aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil, et non plus aux tribunaux d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires souhaitant conclure, modifier ou dissoudre un PACS (Pacte Civil de Solidarité).

Sur la forme et dans le cas le plus général, la démarche apparaît assez simple :

- deux personnes, quel que soit leur sexe, à condition d'être majeures, non mariées ou pacsées et sans lien de parenté direct entre elles, présentent à la mairie de leur domicile une

convention par laquelle elles entendent conclure un PACS entre elles (article 515-1 du Code Civil) ;

- cette convention de PACS devra être accompagnée d'une déclaration conjointe de conclusion de PACS (formulaire CERFA type) qui formalise la volonté des partenaires d'organiser leur vie commune ;
- l'Officier de l'Etat Civil vérifie les documents et les pièces justificatives à fournir par les partenaires (identité, état civil), s'assure qu'ils déclarent bien fixer leur résidence commune dans le village où il est compétent, puis enregistre la convention de PACS originale ainsi conclue par acte sous seing privé et la restitue aux partenaires. Il remettra aussi aux partenaires un récépissé d'enregistrement leur permettant de justifier immédiatement qu'ils sont pacsés ;
- enfin, l'Officier de l'Etat Civil envoie un avis de mention de PACS à faire figurer en marge de l'acte de naissance de chacun des partenaires.

- ❑ Sur le fond en revanche, il faut rappeler qu'un PACS ne produit pas les mêmes effets qu'un mariage, notamment en termes de succession, de protection du partenaire survivant, d'adoption, de nationalité,...

A cet égard, précisons que le rôle de l'Officier de l'Etat Civil se limite à enregistrer le PACS, et en aucun cas à prodiguer des conseils aux futurs Pacsés sur le régime des biens à choisir, sur la façon de protéger le partenaire survivant en cas de décès de l'autre...

Pour cela, mieux vaut conclure un PACS par acte authentique devant notaire, seul en mesure de conseiller les futurs Pacsés sur toutes les questions qu'ils se posent.

22. Petites annonces

- ❑ **Le 31 octobre à partir de 18 h 00**, un groupe d'enfants parcourra le village à la recherche de bonbons, dans le cadre de la soirée « Halloween ». Pour ne pas déranger inutilement les habitants, les enfants n'iront que dans les maisons où la lumière de l'entrée sera allumée.

Merci aux habitants acceptant la visite des enfants de laisser la lumière allumée.

- ❑ **Jean-Claude UJMA**, notre sympathique coiffeur informe son aimable clientèle que le salon de coiffure **sera exceptionnellement fermé les 11, 14 et 15 novembre 2017.**

23. Etat civil

☐ Décès :

- le 26 septembre 2017 à ALTKIRCH nous a quittés Gilles MUNCH, à l'âge de 67 ans ;
- le 08 octobre 2017 en son domicile s'est éteint Bernard MUNZENBERGER, dans sa 85^{ème} année. Il a siégé 30 ans au Conseil Municipal et était Maire de Hirtzbach de 1977 à 1995. Parmi les réalisations majeures à mettre à son actif, on peut citer l'organisation de la 1^{ère} fête des rues (1981), l'accession du village fleuri au plus haut niveau (4 Fleurs en 1981), l'ouverture du parc (1982), la construction de l'atelier municipal (1983), la construction de l'école « verte » (1988), l'aménagement de 3 lotissements, la renaturation du ruisseau (1992-1993), la rénovation intérieure de l'église (1944) et l'aménagement de l'espace sports et loisirs (1994-1995) qui deviendra intercommunal en 1999. Il a aussi réalisé un remembrement rural exemplaire où alternent cultures, vergers et haies, assurant un équilibre entre les espaces ruraux et les milieux naturels.

24. Les grands anniversaires du mois de novembre 2017

65 ans :	M.	CORMAHO	Henri
66 ans :	M.	HELBERT	Alain
	M.	DIEBOLT	Jean-Marie
	M.	PFLIEGER	René
	M.	RODRIGUES MATIAS	Antonio
	Mme	NUSSBAUMER	Christiane née HAEGY
67 ans	Mme	MEYER	Violette née WEILLER
68 ans :	M.	DALLEAU	Mario
	Mme	SCHWEITZER	Paulette née REIN
69 ans :	Mme	SCHIELIN	Cécile née PFLIEGER
	M.	PFLIEGER	Louis Jean (dit Jean-Louis)
72 ans :	Mme	MUNCK	Marthe née BOEGLIN
83 ans :	M.	DOEBELIN	Roger
85 ans :	Mme	LOBMEYER	Françoise née UBERSCHLAG
86 ans :	Mme	PFLIEGER	Jeannette née BLONDE
87 ans :	Mme	HAENNIG	Antoinette née SIMON
	M.	HARTMANN	Georges

Les époux François et Anne Marie SCHWOEHRER ont fêté leurs Noces d'Or le 27 octobre 2017. Nous leur adressons nos sincères félicitations.